

Date de dépôt : 25 janvier 2017

- a) **RD 1137-A Rapport de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale**
- b) **R 820 Proposition de résolution de M^{mes} et MM. Gabriel Barrillier, Alberto Velasco, Salika Wenger, Isabelle Brunier, Irène Buche, Beatriz de Candolle, Jean-François Girardet, Claude Jeanneret, François Lance, Eric Leyvraz, Simone de Montmollin, Bernhard Riedweg, Jean Rossiaud, Pascal Spuhler, Raymond Wicky pour la poursuite des mesures de soutien à la Genève internationale**

Rapport de M. Gabriel Barrillier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) a examiné ce rapport lors de ses séances des 8 novembre et 20 décembre 2016 et du 17 janvier 2017 sous l'attentive et sereine présidence de M. Alberto Velasco, en présence de M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, accompagné de M. Olivier Coutau, délégué à la Genève internationale, et de M. Michael Meier, secrétaire général adjoint au département présidentiel (séance du 8 novembre 2016). M. Christophe Vuilleumier a tenu le procès-verbal avec distinction et exactitude.

I. Présentation du rapport par M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat chargé du dossier (séance du 8 novembre 2016)

Ce rapport s'inscrit dans un temps qui a évolué puisque des projets essentiels ont été votés depuis son dépôt. Il précise les 6 axes et 31 mesures de cette politique publique qui réaffirment le soutien du canton à la Genève internationale qui est une partie essentielle, voire unique, d'une politique de la Confédération. Cette dernière a d'ailleurs réalisé de son côté un rapport sur le rôle de la Suisse en tant qu'Etat hôte afin de documenter les différents crédits votés aux Chambres fédérales en faveur de la Genève internationale. La Confédération et le canton agissent en parfaite synchronisation en la matière.

Mentionnant le récent coup d'envoi à Genève des célébrations internationales de la Réforme, il remarque que les origines de la Genève internationale remontent très loin dans l'Histoire, mais qu'il existe des dates emblématiques de la dimension internationale de Genève. Il cite, entre autres, la signature de la première convention humanitaire dans la salle de l'Alabama, le 22 août 1864, une année après le lancement du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Arbitrage de l'Alabama, premier règlement pacifique d'un conflit international, et le choix de Genève après la Première Guerre mondiale comme siège de la Société des Nations (SDN), remplacée ensuite par l'ONU, dont Genève abrite le siège européen autour duquel gravitent les sièges mondiaux d'une multitude d'organisations spécialisées du système des Nations Unies dont l'évolution est réjouissante malgré la concurrence. A cet égard, M. Longchamp relève que cette position donne à Genève une réputation mondiale alors que la ville est aussi grande que quelques quartiers de villes comme Pékin. Ce sont bien les agences spécialisées dont l'action est universelle qui marquent cette présence, laquelle impacte positivement l'économie du canton et de la région (près de 50 000 emplois et des milliers de réunions par année). Il signale que le nombre des organisations non gouvernementales (ONG) qui gravitent autour des organisations internationales (OI) a connu une évolution spectaculaire. Il mentionne que si 5 ONG ont quitté Genève en 2015, 17 sont venues s'y implanter durant le même laps de temps. La politique d'accueil menée par le canton et la Confédération est transversale et se décline en termes protocolaires, sécuritaires, mais également de structures d'accueil. Le rapport fait l'inventaire des instruments juridiques et des ressources qui montrent que la Genève internationale n'existerait pas sans le soutien de la Confédération qui rayonne autour de la place des Nations. Il estime que la compétence exclusive en la matière conférée au département présidentiel a été judicieuse en mettant fin au morcellement observé antérieurement. Un groupe

transversal, dirigé alternativement par le conseiller fédéral chargé de la politique extérieure et le Conseil d'Etat, se réunit plusieurs fois par année.

Abordant le volet immobilier de la politique d'accueil de la Genève internationale, M. Longchamp met l'accent sur la nature juridique et le rôle de la FIPOI, fondation de droit privé gérée à 50% par la Confédération et à 50% par le canton. Cet outil a été déterminant dans la constitution et le développement de la Genève internationale au cours des années soixante pour bâtir les infrastructures nécessaires aux organisations internationales. Les villes qui ont des prétentions en la matière et ne possèdent pas une structure similaire solide et souple ont plus de difficulté à convaincre. Le rapport inventorie tous les instances et instruments ayant pour but de faciliter le fonctionnement et l'attrait de la Genève internationale, par exemple le Centre d'accueil – Genève internationale (CAGI), le Bureau de l'Amiable Compositeur, le Club suisse de la presse et la Fondation pour Genève constituée et animée par des personnalités ayant le souci de faire connaître et rayonner la Genève internationale.

Le rapport comporte six axes de soutien, soit :

- axe 1 : renforcer le dispositif d'accueil ;
- axe 2 : développer le réseau de formation et le savoir-faire suisse et genevois ;
- axe 3 : viser à l'universalité des représentations des Etats ;
- axe 4 : promouvoir les partenariats ;
- axe 5 : améliorer la communication de et sur la Genève internationale ;
- axe 6 : mener une action coordonnée et informée.

M. Longchamp mentionne particulièrement l'axe 1, qui vise à renforcer le soutien à la Genève internationale grâce à un engagement financier conséquent de la Confédération, du canton et de la Ville de Genève pour permettre d'entreprendre des travaux importants sur les bâtiments comme le Palais des Nations, le BIT, la Croix-Rouge ou l'UIT. Ces projets en sont tous au stade des autorisations de construire. Il mentionne encore le périmètre du Jardin des Nations, qui a fait l'objet d'un très important déclassement, et il se réjouit du soutien déterminé du Grand Conseil, qui a récemment voté plusieurs crédits qui garantissent la participation du canton à ces divers travaux. Des mesures de coordination sont prises, notamment dans le domaine de la mobilité (avancement de la route des Nations, puis prolongation du tram du Grand-Saconnex via le projet d'agglomération 3). Par ailleurs, même si elles ne bénéficient pas du soutien au même titre que les instances de l'ONU, les ONG sont aidées par d'autres voies (locations à prix

étudiés via la FIPOI). La Genève internationale nécessite aussi de maintenir et de développer les partenariats avec la France voisine ainsi qu'avec le canton de Vaud, qui accueille des instances sportives dont les profils sont proches de ceux des instances onusiennes. Il rappelle que le CERN est une organisation déterminante sur le plan scientifique et se trouve en partie sur territoire français et que certaines communes françaises, dont principalement Annemasse (périmètre de la gare en liaison avec CEVA), proposent des possibilités d'accueil plus modestes.

Un député PLR s'interroge sur la place dévolue au CICR dans ce dispositif et sur l'incidence que pourrait avoir le changement d'administration aux Etats-Unis sur le multilatéralisme et le rôle des institutions onusiennes installées à Genève. Il note que le président sortant n'est jamais venu à Genève. Par ailleurs, ce député se demande s'il ne faudrait pas assortir le RD du Conseil d'Etat d'une résolution exprimant le soutien du Grand Conseil à la politique visant à renforcer la Genève internationale.

S'agissant de la Genève humanitaire en général et du CICR en particulier, M. Longchamp note que la première phrase du rapport mentionne précisément que la Genève internationale est née avec la création de la Croix-Rouge et que les financements de la rénovation de son siège (ancien Carlton) ont été approuvés. Le soutien du canton s'est concrétisé par une dotation en terrain et par une dotation annuelle de 4,5 millions de francs afin de lui permettre d'assumer des frais qui ne pourraient pas l'être par les moyens habituels. L'apport des autres collectivités suisses peut à ce titre être qualifié de misérable, à l'exception du canton de Vaud. Un rapport de la DDC démontre que le canton de Genève avec les communes assume le 43% de l'effort de solidarité de l'ensemble de la Suisse.

Le paysage concurrentiel international est assez volatile. Plusieurs Etats et villes dans le monde aspirent à abriter des organisations et institutions internationales et sont prêts à offrir des conditions d'accueil plus que compétitives, y compris la mise à disposition des locaux gratuitement et la prise en charge des salaires des fonctionnaires ! Plusieurs facteurs et atouts de la place genevoise ont permis jusqu'ici d'éviter, à de rares exceptions, le départ d'OI sous d'autres cieux : neutralité et stabilité politique et régime démocratique de la Suisse ; maillage international très serré en organisations spécialisées nécessitant un nombreux personnel dans les ambassades des principaux pays du globe. Genève est certes une ville chère, mais ses avantages compensent largement les coûts. Si la taille de certaines instances diminue ponctuellement la tendance en cours est à la hausse ces dernières années.

Si les Etats-Unis (22% du budget) devaient mener une politique isolationniste, les conséquences seraient évidentes autant pour Genève que pour le siège à New York. Ces dernières années, Genève a abrité un nombre croissant de négociations sur des conflits régionaux, parfois oubliés. Plus généralement et sans tomber dans le cynisme on doit constater que plus le monde va mal, plus la Genève internationale est utile.

M. Longchamp se félicite du soutien du Grand Conseil par le vote de plusieurs crédits très importants pour la rénovation des infrastructures d'accueil. Le vote d'une résolution pourrait être perçu comme un signe positif par la Berne fédérale et les organisations internationales sur la solidité de l'engagement du canton.

Un commissaire UDC se demande si la Genève internationale existerait si Genève était situé dans un endroit « moins noble » et si le retour sur investissement est positif. M. Longchamp répond que le centre de gravité de Genève dépend évidemment de sa position géographique et de son histoire et il rappelle que justement ces centres de gravité ont tendance à se déplacer en Asie sans que cela ait une incidence trop marquée sur la présence à Genève des organisations spécialisées du système des Nations Unies (OIT-OMM-OMS-OMC, etc.). Historiquement, il rappelle que, à l'instigation du président protestant américain, le choix de Genève au lieu de Bruxelles comme siège de la SDN est à l'origine du développement de la Genève internationale. Les dépenses directes de l'ONU se montent à plus de 3,3 milliards de francs.

Un commissaire MCG s'enquiert du statut des fonctionnaires des ONG, des relations du canton avec le CERN et d'éventuelles redondances entre le canton et la Ville de Genève en la matière. M. Longchamp précise que les employés des ONG – qui n'ont pas de siège à Genève – paient à quelques exceptions près l'impôt à Genève, comme d'ailleurs des milliers de collaborateurs des institutions onusiennes, sauf les personnes à statut de diplomate en fonction des règles internationales (accords de siège et Convention de Vienne). Genève ne verse pas d'argent au CERN dont la participation suisse dépend exclusivement de la Confédération. La Ville de Genève n'a aucune prérogative au regard de la Genève internationale. Elle est néanmoins associée à la gouvernance de la FIPOI et participe au financement de certaines réceptions internationales et aux procédures en matière d'aménagement qui se déroulent sur le périmètre communal.

Une commissaire socialiste s'inquiète de l'avenir de la villa des Feuillantines dans le cadre du projet de la Cité de la musique et de l'immeuble abritant Médecins sans frontières à la rue de Lausanne, et un commissaire PDC souhaite savoir si le développement des technologies de

l'information ne va pas réduire l'importance de maintenir un siège, voire aboutir à terme à la diminution des emplois.

Sur ces points, M. Longchamp apporte les précisions suivantes : la Cité de la musique qui sera mise à disposition de la Ville accueillera les écoles de musique et proposera de nets avantages par rapport au Victoria Hall. Les négociations se poursuivent au sujet des Feuillantines avec à la clé le lancement d'un concours. Le canton a par ailleurs accepté le projet de Médecins sans frontières. Enfin, il déclare ne pas savoir si les humains n'auront plus besoin de se réunir puisqu'étant connectés. Il reste pourtant convaincu que rien ne remplacera les contacts directs dans les négociations diplomatiques comme le montrent des exemples récents. Le Palais des Nations a sans nul doute encore de beaux jours devant lui comme l'attestent les plus récentes statistiques des réunions et des emplois de la Genève internationale (*cf. annexe*).

II. Audition de M. Valentin Zellweger, ambassadeur, chef de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office européen des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et de M. Amadeo Perez, ambassadeur, chef de la Division Etat hôte auprès du département des affaires étrangères (DAE) (20 décembre 2019)

M. Zellweger souligne d'emblée que la politique de l'Etat hôte a connu un développement très important au cours des dix dernières années et qu'elle est très appréciée par le Secrétariat général des Nations Unies et l'ensemble des acteurs onusiens, particulièrement les chefs d'agences. Il précise avoir rarement vu un tel soutien à l'Etat hôte, notamment lors de son expérience à New York. Pour l'anecdote lors d'une réunion deux remarques négatives ont été exprimées : le franc fort... et les pistes cyclables insuffisantes. L'impact du franc fort est évidemment le problème le plus important puisque certains bureaux se sont délocalisés et qu'il a été possible d'en retenir d'autres. Il existe une concurrence croissante des autres villes comme Copenhague, Bonn, La Haye et New York. Mais également des pays du Golfe ou la Corée du Sud, lesquels font des propositions extrêmement avantageuses. Il est donc indispensable de développer une stratégie pour renforcer la Genève internationale, car cette « marque » ne suffit plus. Il note que la stratégie offensive de la Confédération et du canton commence à faire ses preuves. L'action conjointe des deux entités est indispensable.

M. Zellweger souligne que le premier axe de cette stratégie relève de la mise à disposition des immeubles et infrastructures dont s'occupe la FIPOI, le second axe étant la Genève intellectuelle qu'il faut renforcer avec

l'inclusion de l'académie, de l'économie privée et de la société civile. Cet aspect est important au vu de la complexité du monde et de son développement. Les OI doivent absolument avoir un soutien intellectuel pour mener à bien leurs projets. La Confédération a engagé des plates-formes flexibles qui permettent de réagir très rapidement aux nouveaux défis dans divers domaines (santé, paix, environnement). Une plate-forme des plates-formes va bientôt être créée en vue de fédérer les objectifs du développement durable (ODD) avec l'ambition de faire de Genève un centre de référence en la matière. S'agissant du troisième axe mentionné dans le rapport, il relève que Genève abrite les représentations de 174 pays et qu'il en manque encore 17. Des offres ont été faites à huit d'entre eux afin de les motiver à venir s'installer à Genève. La coopération avec le canton, qu'il remercie, est à ce titre exemplaire autant qu'indispensable. M. Perez précise que la Confédération s'occupe surtout des OI alors que le canton cible plutôt les ONG, ces dernières prenant d'ailleurs de plus en plus d'importance dans les politiques stratégiques, à tel point que Berne a demandé au canton d'augmenter quelque peu l'enveloppe qui leur est attribuée. Il plaide en faveur d'un soutien plus important du canton en faveur des ONG car cela contribuera à consolider la Genève internationale.

Un commissaire UDC aimerait savoir si les Etats et les villes concurrents connaissent le coût de la présence des OI. M. Zellweger répond affirmativement en donnant l'exemple de Bonn qui abrite déjà quelques institutions internationales ou Vienne. Ces villes sont surtout conscientes que les retombées économiques de leur présence sont plus importantes que les coûts qu'elles engendrent. La Confédération agit très rapidement lorsqu'elle apprend qu'une ville a fait une offre à une organisation déjà installée à Genève.

Le même commissaire UDC se demande si la France est un soutien. La réponse est affirmative parce que Genève est une ville francophone. M. Zellweger pense que la coopération avec Paris pourrait être plus étroite à certains égards. M. Perez mentionne le cas du CERN qui a nécessité deux accords de siège pour gérer les parties suisse et française et qu'il a fallu quinze ans pour résoudre la problématique des entreprises venant travailler sur ce double site franco-suisse.

Un commissaire PLR s'interroge sur les effets possibles du déplacement des centres de gravité des équilibres mondiaux et du changement d'administration aux Etats-Unis sur la Genève internationale. Concrètement la rénovation du Palais des Nations pourrait-elle être annulée ou reportée ?

M. Zellweger répond par la négative et précise que cela serait du jamais-vu. L'offre de la Suisse a été jugée la meilleure et la Confédération reste

confiante. Il ne pense pas en outre qu'il faille s'engager dans des spéculations au sujet de la nouvelle donne à Washington. Sur le plan des équilibres mondiaux en mouvement, il note qu'il faut distinguer entre les organisations politiques et les organisations spécialisées du système des Nations Unies, par exemple l'UIT, l'OMM, l'OMS, l'OIT, le HCR, l'OMPI, etc. Ces institutions resteront importantes quoiqu'il advienne du volet politique des Nations Unies et du glissement possible vers le régionalisme, voire le retour du bilatéralisme. Les épidémies ne peuvent pas être combattues uniquement au niveau national, ainsi que la gestion des migrations. La Genève internationale possède des atouts importants dans ces domaines plus techniques, pragmatiques et fonctionnels.

Un commissaire PDC s'inquiète pour le maintien des 50 000 emplois internationaux alors que les Etats doivent faire des économies pour leur présence à Genève.

Pour M. Zellweger, il s'agit d'un risque, mais plutôt théorique, les réductions de postes dues aux développements technologiques seront sans doute compensées par de nouvelles implantations. Il évoque le « hub » que représente Genève dans le domaine de l'internet. Les plates-formes permettent à Genève de se positionner et de créer des réseaux pertinents grâce à la présence de toutes les organisations spécialisées concentrées dans un lieu d'échange permanent aussi avec la société civile. Cette culture n'existe nulle part ailleurs. M. Perez précise que le nombre des emplois internationaux n'a jamais diminué durant ces 28 dernières années, que des missions ont globalement augmenté leurs effectifs et que 200 000 délégués viennent annuellement à Genève.

Une députée socialiste demande si les Nations Unies pourraient solliciter un effort supplémentaire du canton pour plus de pistes cyclables.

M. Zellweger précise que la remarque provenait d'un représentant danois. Au-delà de cette anecdote, il pense que si l'ONU était amenée à faire une demande ce serait plutôt dans le domaine du logement. Pour l'heure c'est bien le franc fort qui préoccupe les internationaux. M. Perez rappelle que le canton a mis en place une commission de mobilité pour les organisations internationales.

Un commissaire PLR demande quels sont les axes prioritaires pour la Genève internationale.

M. Zellweger confirme que les six axes définis en commun avec le canton sont de même importance et qu'il convient de travailler sur chacun d'entre eux. Un groupe de réflexion Genève+ s'attelle à travailler plus avant sur ces axes.

Un député socialiste s'interroge sur le logement des internationaux.

MM. Longchamp, Perez et Meier évoquent le rôle du CAGI en matière d'aide et conseils pour le logement et l'éducation des enfants des internationaux qui sont par ailleurs confrontés aux mêmes difficultés que les Genevois. Cette institution n'a pas son pareil ailleurs.

Répondant au commissaire UDC, M. Zellweger précise que sa mission à Genève dépend directement du département des affaires étrangères (DAE) et que la stratégie, le budget et les négociations et contacts qu'il mène et entretient avec les OI et l'ONU sont adoptés par le Conseil fédéral.

Un commissaire Vert se demande si le déclin possible de l'intérêt des Etats-Unis ne pourrait pas renforcer le rôle de la Genève internationale et si des soutiens de fondations privées sont aussi sollicités.

M. Zellweger mentionne avec gratitude le rôle clé de la Fondation pour Genève au travers de ses actions et de son financement. Il s'agit d'une fondation privée constituée de citoyens qui s'engagent pour la Genève internationale. Elle est hautement appréciée par l'ONU. La Mission suisse est en outre en contact avec d'autres fondations. Il rappelle que New York est le centre des Nations Unies, mais que ce sont les Etats membres qui donnent de l'importance au siège et non les Américains. Il ne pense pas qu'il y ait des conséquences à Genève si la nouvelle administration montre moins d'intérêt, à moins que les Etats-Unis empêchent des actions de l'ONU qui pourrait dès lors relocaliser des activités à Genève, comme sous l'ère Bush.

Un commissaire PLR se demande si la Genève internationale est la cause de rivalités internes en Suisse.

M. Zellweger n'a jamais entendu une remise en question de la présence de l'ONU à Genève. Jusqu'ici, les fonds accordés à la FIPOI ont été votés sans problème par le Parlement fédéral. Toutefois, une partie de l'UDC commence à poser des questions et s'est opposée à certains crédits, dont celui accordé à la Croix-Rouge. Il incombe au Conseil fédéral de faire comprendre l'importance de la présence des Nations Unies en Suisse.

III. Discussion et votes de la commission

Un commissaire PLR propose de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat et d'assortir sa décision en soumettant au plénum une proposition de résolution par laquelle le Grand Conseil manifeste son soutien à la politique que mène le Conseil d'Etat en faveur de la Genève internationale.

Le président du Conseil d'Etat accueille très favorablement cette offre qui ne peut qu'apporter la preuve de l'engagement de l'ensemble des autorités

cantonales au côté de la Confédération dont le soutien à la Genève internationale est primordial.

Après que quelques commissaires aient apporté quelques ajustements au texte initial qui leur a été soumis, le président met au vote le texte d'une résolution de soutien à la Genève internationale :

En faveur : 15 (1 EAG, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG, 3 S, 1 PDC)

Le texte est accepté à l'unanimité.

Avant le vote sur la prise d'acte du rapport, un commissaire MCG relève que 45% des internationaux habitent en France voisine et dans le canton de Vaud et que, dès lors, Genève est relativement peu impacté par le logement de ces personnes. Il souhaite par ailleurs une mise en évidence plus claire des axes de la politique cantonale en faveur de la Genève internationale.

M. Longchamp rappelle qu'ils figurent au chapitre 4, pages 16 à 44 du rapport, soit :

- renforcer le dispositif d'accueil ;
- développer le réseau de formation et le savoir-faire suisse et genevois ;
- viser à l'universalité des représentations des Etats ;
- promouvoir les partenariats ;
- améliorer la communication de et sur la Genève internationale ;
- mener une action coordonnée et informée.

La commission prend acte à l'unanimité du RD 1137.

Au terme de ses travaux, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre ses conclusions, en particulier à faire bon accueil à la proposition de résolution qui accompagne le présent rapport.

Annexe :

Etude « Impacts de la Genève internationale sur l'économie et les finances suisses et du Grand Genève » :

http://www.geneve-int.ch/sites/cooperationinternationalegeneve.ch/files/geint//common/impact_geint_rapport_final_0.pdf

Secrétariat du Grand Conseil

R 820

Proposition présentée par la Commission des affaires communales, régionales et internationales :
M^{mes} et MM. Gabriel Barrillier, Alberto Velasco, Salika Wenger, Isabelle Brunier, Irène Buche, Beatriz de Candolle, Jean-François Girardet, Claude Jeanneret, François Lance, Eric Leyvraz, Simone de Montmollin, Bernhard Riedweg, Jean Rossiaud, Pascal Spuhler, Raymond Wicky

Date de dépôt : 17 janvier 2017

Proposition de résolution pour la poursuite des mesures de soutien à la Genève internationale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le rapport RD 1137 adressé le 9 mars 2016 par le Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale ;
- l'impact de la Genève internationale à différents niveaux sur l'avenir du canton et de la région ;
- l'importance de la Genève internationale pour la politique étrangère de la Confédération ;
- la nécessité d'adapter les infrastructures mises à la disposition des institutions internationales dans un monde en mutation et dans le cadre des votes de crédits intervenus récemment aux niveaux fédéral, cantonal et de la Ville de Genève ;
- l'attachement de la population et des autorités au maintien d'un lieu consacré au maintien de la paix, à l'action humanitaire et à la défense des droits humains par la négociation,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre inlassablement avec tous les moyens à sa disposition et en étroite collaboration avec la Confédération la promotion de la Genève internationale ;
- à mettre en œuvre les 31 mesures telles que définies dans les six axes de soutien à la Genève internationale présentées dans le RD 1137 ;
- à participer à l'adaptation des infrastructures d'accueil dévolues aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, notamment en offrant des accommodements pour leurs employés ;
- à faciliter les rencontres vouées à la résolution des conflits de toute nature, conflits qui mettent en danger la paix et provoquent des crises humanitaires majeures ;
- à maintenir, voire renforcer, son appui au Comité International de la Croix-Rouge (CICR).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le rapport RD 1137 du 9 mars 2016 que le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil a fait l'objet d'un examen approfondi de notre commission. Ce rapport exhaustif et circonstancié permet de mieux comprendre l'origine, l'évolution passée et récente et les défis présents et futurs de notre cité en tant que lieu permanent de la négociation mondiale. Dans un monde en rapides mutations géostratégiques, la Genève internationale doit promouvoir son ambition de continuer à offrir des conditions optimales et adaptées à la présence des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, comme lieu propice aux rencontres et négociations visant à maintenir la paix et la coopération multilatérale dans des domaines clés (commerce, travail, santé, droits humains, humanitaire, environnement, normes, etc.).

Les équilibres mondiaux se transforment rapidement au gré de phénomènes de glissements qui peuvent être aussi importants qu'inattendus. L'avenir des négociations multilatérales au sein d'organisations mondiales ne va plus de soi. Le retour au bilatéralisme et au régionalisme se profile. Genève et la Suisse n'ont que peu de prise sur cette possible évolution. Toutefois, leur tradition de non-ingérence et de médiation, leurs infrastructures, leur stabilité institutionnelle et leur longue expérience du fédéralisme, véritable culture de la tolérance et de la reconnaissance des minorités, sont de nature à maintenir la confiance des acteurs internationaux, petits et grands, dans leurs capacités d'accueil propices à la négociation.

Fait assez rare pour être mentionné, la commission unanime a souhaité que le Grand Conseil manifeste de son propre chef son soutien au rapport du Conseil d'Etat sur la Genève internationale. Le parlement est conscient que cela fait partie du rôle et de la responsabilité qu'il doit assumer dans le cadre de cette politique publique majeure.

Dès lors, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette proposition de résolution.